

L'école qui ne ferme jamais

On a pu lire et entendre que le Service de l'enseignement obligatoire faisait œuvre de pionnier – du moins en terres romandes – en mettant à disposition des petits neuchâtelois (des degrés 6 à 8) un «cahier de vacances¹ électronique».

Si d'un côté on se réjouit que l'école publique reprenne la main sur le marché des cahiers de révision (qui empêchent depuis toujours les enfants bien nés de passer des vacances vraiment reposantes), on s'inquiète tout de même de la propension de nos contemporains à vouloir à tout prix «travailler plus pour gagner plus»... Aussi, nous nous interrogeons sur la place que l'on souhaite donner à cet exercice.

Petite analogie avec les devoirs à domicile. Ceux-ci représentent, comme chacun a sans doute pu en faire l'expérience, une source de tensions infinies entre les partenaires de l'école... Mais, en clarifiant les rôles de chacun, on peut généralement trouver un terrain d'entente, voire même une vision commune des finalités de l'école.

Si ces fameux devoirs – effectués, tout comme le cahier électronique, sur le temps libre de l'enfant – sont parfois présentés comme un contrat entre l'enseignant et l'élève, les parents s'efforçant idéalement de responsabiliser leur enfant et de se positionner le plus favorablement possible face aux apprentissages scolaires², qu'attend-on des exercices en ligne du RPN sur le plan de la dynamique familiale estivale? L'attestation délivrée n'ayant pas de signification dans l'institution scolaire – même si elle est présentée, à juste titre, comme un atout sur le CV de l'élève-futur-candidat-à-l'embauche – est-il prévu de généraliser la pratique des devoirs à domicile pendant les vacances? Doit-on s'attendre à voir ces devoirs insérés officiellement dans le cursus scolaire des élèves neuchâtelois? Dans le cas contraire, a-t-on pensé à mesurer l'impact de cette innovation du point de vue des inégalités sociales contre lesquelles l'école lutte (quand elle n'est pas en vacances)?... (sl)

L'offre et la demande

Quand un quotidien titre «L'Etat offre des places de stages aux jeunes en fin de formation³», un autre rétorque «L'Etat offre de jeunes stagiaires aux entreprises⁴»... D'où la question: qui offre quoi à qui?

Les permutations possibles ne sont plus très nombreuses... On pourrait dire encore: «Les jeunes offrent des stages à l'Etat», qui peut être compris comme le deuxième énoncé. Ou encore: «Les jeunes offrent l'Etat aux...» Stoppons ici.

Le chef du DECS explique: «Nous entendons amplifier (les) chances (des jeunes en fin de formation) par une insertion immédiate dans le monde du travail⁵.» Le chef du DEC se défend quant à lui «d'offrir de la main d'œuvre gratuite⁶». Nous qui pensions naïvement que les jeunes au bénéfice d'une formation professionnelle trouvaient des emplois au plus proche de leurs qualifications et que le marché du travail proposait des emplois quand les entreprises travaillaient... Nous croyions même à l'adage «tout travail mérite salaire»...

Il nous faut revenir à la raison. «Grâce à la pratique, les jeunes auront plus de chances de trouver un emploi fixe. Car durant le stage, ils continueront évidemment de rechercher une place de travail⁷.» Mais bien sûr! Ils ne travailleront pas durant leur stage... Il est donc parfaitement normal qu'ils ne touchent qu'une indemnité pour un stage dont l'entreprise décidera s'il durera un ou trois ou six mois.

A ceux que ces mesures ne convainquent pas, nous voulons rappeler ces paroles de nos autorités à majorité unipartite (c'est bien comme ça qu'on dit?): «Nous comptons faire preuve de souplesse auprès des entreprises⁸.» Nous voilà assurés qu'une partie au moins de la population bénéficiera de «souplesse» de la part d'un Conseil d'Etat (nouveau comme ancien) qui nous avait habitués à plus de rigueur, dont on sait qu'elle devient très vite, si l'on n'y prend pas garde, de la rigidité. (sl)

Obéir

Dans une chronique impeccablement explicative, Eveline Charmeux nous partage la réflexion que lui a inspirée un responsable politique. Celui-ci déclarait: «La désobéissance, ça me paraît assez peu compatible avec ce qu'est le métier d'enseignant. Un enseignant, il doit faire obéir ses élèves, il incarne l'autorité. Donc, il y aurait un véritable paradoxe que lui-même ne s'applique pas ses propres règles⁹.»

Extraits choisis. «Obéir c'est se soumettre et il faut, pour cela, se débarrasser de son jugement personnel. (...) Exiger l'obéissance, c'est donc poser le principe de l'inégalité des êtres. Celui qui obéit doit le faire parce qu'il est inférieur. Et celui qui commande n'est pas seulement *hiérarchiquement* supérieur, il l'est dans sa nature même. (...) On retrouve ainsi une (...) confusion grave, celle qui amalgame *personne et fonction*. (...) Cette confusion, on l'entend souvent et on la retrouve notamment chez ceux, nombreux, qui affirment, par exemple, que le respect est dû aux professeurs parce que ce sont des professeurs. Bien sûr que non! On doit avoir, à leur égard, comme à celui de tout supérieur hiérarchique, des comportements dits respectueux, (...) mais le respect, lui, ne saurait être obligatoire. Il s'éprouve ou ne s'éprouve pas (et on n'y peut rien!). En fait, il se mérite et repose sur l'intelligence. Ce sont les qualités que révèlent propos et action d'une personne qui m'inspirent à son égard respect ou non, pas sa fonction¹⁰.»

Lisez la suite, c'est un ordre! Excellent début d'année scolaire à tous et à chacun! (sl)

¹ L'horrificante association de mots...

² Lire par exemple P. McCulloch dans un article du Courrier du 18 mars 2009: L'école après la classe.

³ www.arcinfo.ch/home/home-arc/article/177753.html#c177753

⁴ [www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article](http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=442873)

⁵ [www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article](http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=442873)

⁶ Ibid.

⁷ Luc Chatel, ministre de l'Education nationale depuis le 23 juin, invité de France Inter, le 8 juillet 2009.

⁸ www.charmeux.fr/blog/index.php?2009/07/09/120-enseigner-la-morale-aux-éleves-grands-dieux-laquelle



Le plus beau métier du monde mérite plus qu'une formation initiale au rabais. L'indispensable et exigeant amour des enfants se doit d'être doublé de solides connaissances personnelles.

John Vuillaume

Mettre le paquet sur la formation initiale du corps enseignant

L'enseignement, un métier très clairement intellectuel

Dominer de nombreuses connaissances est nécessaire dans le métier d'enseigner. Et mieux ces savoirs sont maîtrisés, mieux ils sont vulgarisés et transmis.

J'ai lu un jour dans un ouvrage de sociologie scolaire, que j'avais pris au sérieux à l'époque, que le problème majeur de l'enseignement était le décalage toujours croissant entre un corps enseignant qui continue de se cultiver au fil des ans et les enfants qui lui sont confiés qui ont toujours le même niveau. Foutaises que ce type de réflexion! L'enseignant-e trop savant-e qui ne sait pas se faire comprendre de ses élèves est un mythe. Celle ou celui qui domine vraiment sa matière peut s'adapter à tous les auditoires. Les savoir-être et les savoir-faire sont certainement encore trop privilégiés au niveau de la formation initiale des enseignant-e-s: ils devraient être mis au service des savoirs sur lesquels il faudrait davantage insister. L'ouverture d'esprit est à ce prix. L'acquisition de connaissances sérieuses et précises dans une discipline aiguisée en effet la curiosité et anéantit les prétentions intellectuelles mal placées. C'est le fameux cercle de la connaissance. Moins on en sait, plus on croit savoir; plus on en sait, plus on est conscient de son inculture dans les très nombreux domaines dans lesquels on ne s'est pas spécialisé. On repousse alors régulièrement les limites de son ignorance en cherchant à capter de nouveaux savoirs aux meilleures sources, qu'elles soient livresques ou humaines. Idéalement, l'enseignant-e devrait éga-

lement être un-e spécialiste de l'enfance et de l'adolescence. Ce volet-là n'est pas non plus extrêmement développé en formation initiale. Enfin, il faudrait que les membres du corps enseignant soient des experts de l'apprentissage intellectuel, qu'on nous apprenne comment fonctionne le cerveau et la mémoire et que ces savoirs scientifiques soient mis en rapport avec les réalités des apprentissages scolaires. Est-ce trop demander à l'heure de l'essor des neurosciences et d'une société de plus en plus dominée par la technologie? Nous, enseignant-e-s, spécialistes des apprentissages intellectuels, que savons-nous du fonctionnement de notre cerveau? Comment imaginer un préparateur physique d'un grand champion sportif qui ne sache quasiment rien de la physiologie humaine?

L'acquisition de solides connaissances dans les champs de savoirs évoqués ci-dessus justifierait déjà à elle seule un allongement de la formation initiale des futur-e-s enseignant-e-s du primaire et son passage à un niveau master. Mais les responsables politiques cantonaux, dans le cadre de la CDIP (conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) ne l'entendent pas de cette oreille.

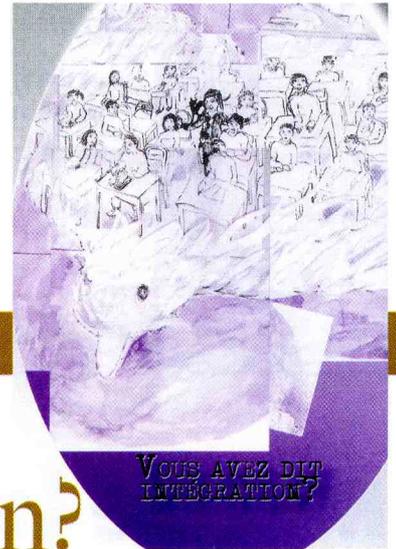
Un monde politique pour le moins attentiste

L'introduction d'HarmoS, avec l'avènement d'une école primaire de 8 ans (-2+6), aurait pu être l'occasion de la mise en place d'une formation initiale de niveau master pour tous les membres du corps enseignant. Le conservatisme des responsables politiques cantonaux n'aura pas permis

cette avancée déterminante dans l'optique d'une professionnalisation accrue de notre métier d'enseignant-e. On en restera à trois ans de formation initiale, un point c'est tout. On aimerait croire que ce sont seulement des raisons d'ordre financier qui dictent l'attitude attentiste des autorités politiques. Mais l'équivalence «petits niveaux = petite formation» a l'air d'être encore imprimée dans pas mal de têtes. Le développement des temps partiels est également montré du doigt: «Pourquoi offrir une formation de haut niveau à des dames qui officieront à horaire réduit?» On nous a aussi servi un argument pour le moins spécieux: l'allongement de la durée de la formation initiale découragerait les vocations. L'inverse est vrai. C'est le maintien d'une formation jugée trop brève (bachelor professionnel) pour être véritablement qualifiante qui fait baisser les effectifs dans les HEP. Proposer un master pour toutes et tous permettrait d'attirer plus de bons éléments.

Quel que soit le modèle en trois ans retenu par la CDIP, la formation initiale sera tronquée. Deux variantes tiennent pour l'instant la corde. L'une, horizontale, privilégie la notion de cycles: on formerait les futur-e-s enseignant-e-s exclusivement dans l'un des deux cycles du primaire (-2+2 ou 3-6): cette option entérinerait une vision compartimentée de la scolarité obligatoire en totale opposition avec la vision transversale et particulièrement constructive de cette même scolarité qui fait tout l'intérêt du PER (Plan d'études romand). L'autre, verticale, limiterait le nombre de branches enseignables sur toute la scolarité obligatoire. Malgré un nombre de

«Ils viennent d'ici, d'ailleurs mais aujourd'hui ils sont tous ici», souligne Christiane Perregaux dans sa préface. Et bien obligés de surmonter les barrières linguistiques et culturelles afin de cohabiter.



Neuchâtel

Adeline Frascotti

Vous avez dit intégration?

Des élèves de classes d'accueil et de terminale de l'Ecole secondaire du Locle ont mis à profit les cours de français pour parler intégration. Encadrés par leurs enseignants, ils se sont investis dans le projet qui a débouché sur un livre et un court-métrage.

Ce livre *Vous avez dit intégration?* est le fruit d'une collaboration fructueuse entre des jeunes à qui il est présenté un sujet de cours intéressant et d'actualité et des professeurs motivés et novateurs. Tout a commencé avec la migration, thème à travailler en classe. Au fil des opportunités, l'approche est devenue différente, les élèves ont travaillé de manière plus approfondie. Avec, à la clé, ce livre.

Pour comprendre et cerner le sujet, les élèves ont fait des recherches, des interviews, se sont questionnés sur eux-mêmes et leur société. Ils se sont donné

les moyens de répondre à des questions concernant d'autres modes de vie, la manière de s'intégrer dans un pays étranger, d'y apprendre la langue. Ils ont élargi leurs horizons en cherchant à se comprendre les uns les autres. Ils ont appris à dépasser l'obstacle linguistique «somme toute, ce n'est pas si terrible, ça s'apprend, le français» affirme un élève. D'un point de vue culturel et d'ouverture d'esprit, ils se sont enrichis. Dans le même temps, ils ont appris à manier le français, à écrire des textes, à interviewer et à mener à bien un projet à long terme. Un apprentissage qui ne peut «hélas pas toujours être attesté par le biais des instruments d'évaluation officiels», relève l'un des enseignants.

La motivation était telle que le projet ne s'est pas arrêté là. Nos jeunes se sont tournés du côté de l'audiovisuel. Toujours suivis et encadrés par les ensei-

gnants, les élèves ont écrit des scénarios qu'ils ont ensuite mis en scène et joués. Et un court-métrage a été réalisé, avec cinq sketches qui ont pour thèmes les préjugés sur les jeunes et les étrangers dans notre société. Dont un sur les entrepreneurs d'embauche.

Un projet pour l'année prochaine est de réaliser un film en entreprises sur l'insertion professionnelle. Cette expérience démontre clairement que si le sujet est présenté de manière ludique et intéressante pour les élèves, ceux-ci sont prêts à investir du temps et de leur personne. Et ainsi apprennent, comme le soulignent deux élèves, «à s'ouvrir au monde» et «enlever la pancarte de bons à rien».

Livre et DVD disponibles auprès de stefan.lauper@rpn.ch au prix de 15 et 5 fr.
Présentation du livre sur <http://esll.educanet2.ch/teste2>.

disciplines à dominer plus restreint, l'objectif ambitieux de cette proposition paraît difficilement atteignable en trois ans. Son application marquerait aussi la fin officielle de l'enseignant-e généraliste. Aucune de ces deux variantes ne pourra donc obtenir le soutien des associations professionnelles. Et ce refus sera clairement motivé, de manière à essayer de faire avancer la réflexion dans les têtes des dirigeants cantonaux de l'école publique qui, plus souvent qu'à leur tour, donnent aux professionnel-le-s de l'école la fâcheuse impression d'avoir quelques trains de retard.

Une solide formation initiale, la meilleure garantie d'une formation continue efficace

La qualité de la formation initiale se

mesure dans les dix premières années d'enseignement. Les connaissances acquises, les jalons posés, les réflexions semées ou les principes intégrés durant la période de formation initiale seront-ils suffisants à nourrir la nécessaire évolution que connaît chaque enseignant-e?

Une formation continue, même de très grande qualité, ne peut pas compenser une formation initiale déficiente. Mais une solide formation initiale permet d'orienter au mieux sa quête de formation continue, tout d'abord sur un plan personnel, au gré de lectures, de rencontres et de discussions extrascolaires. Mais aussi, en fonction de ses besoins et ses disponibilités, en profitant des offres institutionnelles qui,

malgré les restrictions budgétaires, restent variées et attractives. Une personne bien formée à la base profitera davantage d'un module de formation continue, qu'il soit facultatif ou obligatoire. La formation continue fait partie intégrante d'un métier intellectuel comme le nôtre. Mais se former prend du temps, comme la préparation de son enseignement. C'est ainsi que le principe d'une formation continue obligatoire prise pour moitié sur temps de travail et l'autre sur temps hors école devrait être scrupuleusement respecté et les éventuels frais de transport remboursés par l'employeur.

A toutes et à tous, bonne rentrée et bonne année scolaire 2009/2010!